

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE  
CHARBONNIERES-LES-BAINS / LA TOUR-DE-SALVAGNY / MARCY L'ETOILE**

Siège : Mairie de Charbonnières-les-Bains Tél. : 04.78.19.80.07 Fax : 04.78.87.02.34

**Séance du 10 avril 2024 Délibération n° 2024-10-04-004**

**OBJET : CONTRIBUTION DES COMMUNES 2024**

PRÉFECTURE DU RHÔNE

Date de la convocation : 26 mars 2024

Reçu le 19 AVR. 2024

MEMBRE	PRESENT	ABSENT	RÉPÉSENTÉ PAR LES JURIDIQUES DE LA COMMUNITE INTERCOMMUNALE LOCAL
<b>CHARBONNIERES-LES-BAINS</b>			
EYMARD Gérald		X	Patrick BOY
BOY Patrick	X		
FONTANEL Maxence		X	
CARDINAL Sandrine	X		
CHANAY Patrick		X	Sandrine CARDINAL
<b>LA TOUR-DE-SALVAGNY</b>			
PILLON Gilles	X		
HOUDEAU Sylvère	X		
JAL Jean-Philippe	X		
PONTET Damien		X	Alain MOREL
MOREL Alain	X		
<b>MARCY-L'ETOILE</b>			
COMMUN Loïc		X	Chantal DORVEAUX
DORVEAUX Chantal	X		
MAITRE Chantal	X		
DOUCET Laurence		X	Chantal MAITRE
DAUPHIN-GUTIERREZ Françoise		X	

Conformément aux statuts du Syndicat Intercommunal, il est demandé aux trois Communes constituant le Syndicat Intercommunal une participation financière d'un montant total de 72 933 € et dont la répartition est proportionnelle au nombre d'habitants de chacune d'elles, représentant une population totale de 13 145 habitants selon les nouvelles données INSEE (populations légales 2022).

L'appel à cotisation permettant d'équilibrer le budget de fonctionnement.

commune	population 2022	% de contribution	montant 2024
Marcy l'Étoile	3613	27.5%	14 157.68 €
Charbonnières les Bains	5316	40.4%	20 830.95 €
La Tour de Salvagny	4216	32.1%	16 520.56 €
	<b>13 145</b>	<b>100.0%</b>	<b>51 509.19 €</b>

Après DELIBERATION, et à l'unanimité, le conseil syndical adopte le montant des contributions communales pour 2024

Ont signé au Registre tous les Membres Présents,  
Pour extrait certifié conforme,



Le Président,  
Jean-Philippe JAL

Délibération notifié le 15/04/2024 à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire lors de sa publication